

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 251

Date dépôt ou modification 10/10/2023

Date validation 24/10/2023

MASTER EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	14. Sciences biomédicales et pharmaceutiques
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIEME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le Master en Sciences pharmaceutiques a pour objectif de former les futurs pharmaciens, acteurs de la santé seuls spécialistes du médicament et de sa délivrance responsable. Le programme forme également des pharmaciens capables d'assurer leur rôle de prestataire de soins et d'information aux patients et celui d'éducateur sanitaire. Les deux années de master, en plus d'une formation commune consolidée, propose une large gamme de cours à option. L'accent est mis particulièrement sur la recherche pharmaceutique, sur les différentes thématiques propres aux métiers exercés par le pharmacien en officine, en hôpital, en laboratoire ou en industrie pharmaceutique. En tant que branche scientifique, les études de pharmacie comprennent non seulement la maîtrise des connaissances essentielles aux métiers du pharmacien mais également la pratique de manipulations en laboratoire et des séminaires d'intégration en lien avec la profession. Le programme de ce master vise également à former des étudiants à la recherche et l'analyse de la littérature scientifique. Cette dernière est importante pour faire apprécier aux étudiants l'application de l'esprit critique indispensable à toute formation universitaire.

Le diplôme obtenu après cinq ans d'étude autorise le pharmacien à travailler dans divers milieux professionnels (officine ouverte au public ou hospitalière, laboratoire, industrie, recherche, etc.). Par ailleurs, le pharmacien peut également suivre des formations complémentaires lui ouvrant d'autres horizons (biologie clinique, pharmacie hospitalière, pharmacie d'industrie, doctorat, etc.).

Ce référentiel de compétences vise le niveau 7 du Cadre des Certifications de l'Enseignement supérieur en Communauté française.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1. Expertise pharmaceutique** : Maîtriser et intégrer les connaissances pour concevoir une réponse pertinente sur toute question pharmaceutique.
- 2. Préparation et délivrance des médicaments** : Poser un acte professionnel adapté et responsable dans le respect des procédures.
- 3. Conseils en santé** : Accompagner un acte pharmaceutique de conseils orientés et en assurer le suivi.
- 4. Communication** : Communiquer de façon professionnelle et adapter le message aux différents interlocuteurs.
- 5. Démarche scientifique** : Résoudre des problèmes liés à la santé en intégrant et analysant de manière critique différentes approches scientifiques.
- 6. Sens des responsabilités** : Agir de manière éthique et responsable.
- 7. Qualité** : Evaluer, s'autoévaluer, actualiser ses savoirs et améliorer sa pratique.

D. CONFORMITÉ DE LA FORMATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ACCÈS PROFESSIONNEL POUR LES DIPLOMÉS

Selon le décret Paysage (article 21 16°), l'ARES est chargée de définir, sur proposition de commissions créées à cet effet par l'ARES et des établissements concernés, les référentiels de compétences correspondants aux grades académiques délivrés, **et d'en attester** le respect par les programmes d'études proposés par les établissements, ainsi que **leur conformité avec les autres dispositions en matière d'accès professionnel pour les diplômés.**

Dans le cadre de cette mission, la formation de Master en sciences pharmaceutiques respecte les CONDITIONS MINIMALES DE FORMATION suivantes telles que prévues par la **directive européenne 2005/35/CE**¹ aux articles 44 §2, 44 §3 et à l'annexe V, point 5.6.1.:

• **Formation de base :**

Le titre de formation de pharmacien sanctionne une formation s'étendant au moins sur une durée **de cinq années**, qui peut en outre être exprimée en crédits d'enseignement ECTS équivalents, dont au moins :

- a) **quatre années d'enseignement théorique et pratique à temps plein** dans une université, un établissement d'enseignement supérieur d'un niveau reconnu comme équivalent ou sous la surveillance d'une université;
- b) pendant ou à la fin de l'enseignement théorique et pratique, **six mois de stage dans** une pharmacie ouverte au public ou dans un hôpital sous la surveillance du service pharmaceutique de cet hôpital.

Le cycle de formation visé au présent paragraphe porte au moins sur le programme figurant à **l'annexe V, point 5.6.1 :**

5.6.1. Programme d'études pour les pharmaciens

- Biologie végétale et animale
- Physique
- Chimie générale et inorganique
- Chimie organique
- Chimie analytique
- Chimie pharmaceutique, y compris l'analyse des médicaments
- Biochimie générale et appliquée (médicale)
- Anatomie et physiologie ; terminologie médicale
- Microbiologie
- Pharmacologie et pharmacothérapie
- Technologie pharmaceutique
- Toxicologie
- Pharmacognosie
- Législation et, le cas échéant, déontologie.

La répartition entre enseignement théorique et pratique doit, pour chaque matière figurant au programme minimal d'études, laisser une importance suffisante à la théorie pour conserver à l'enseignement son caractère universitaire.

• **Connaissances et compétences :**

La formation de pharmacien donne la garantie que l'intéressé a acquis les connaissances et les compétences suivantes:

- a) connaissance adéquate des médicaments et des substances utilisées pour la fabrication des médicaments;

¹ Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

- b) connaissance adéquate de la technologie pharmaceutique et du contrôle physique, chimique, biologique et microbiologique des médicaments;
- c) connaissance adéquate du métabolisme, des effets des médicaments et de l'action des produits toxiques ainsi que de l'utilisation des médicaments;
- d) connaissance adéquate permettant d'évaluer les données scientifiques concernant les médicaments pour pouvoir fournir sur cette base des informations appropriées;
- e) connaissance adéquate des conditions légales et autres en matière d'exercice des activités pharmaceutiques.